

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière dans le respect et l'attachement de la Chambre des Communes, pour la personne de Sa Majesté et son gouvernement ; et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels. J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence, en toute occasion convenable, et qu'Elle interprêtera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En me présentant pour la première fois devant le Parlement du *Canada*, je désire exprimer le plaisir que j'éprouve d'avoir été appelé à la haute et importante fonction que je remplis maintenant, et vous assurer de l'entière satisfaction avec laquelle je viens demander votre concours et votre aide.

Je témoigne ma profonde reconnaissance pour la réception dont j'ai été l'objet moi-même comme représentant de Sa Majesté, et j'ai le devoir, d'après l'ordre de la Reine, de transmettre, par votre intermédiaire, au peuple du *Canada*, les remerciements de Sa Majesté pour le loyal, généreux et sympathique accueil fait par lui à sa fille.

Les produits et les objets manufacturés envoyés par le *Canada* à la grande exposition internationale de *Paris*, l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention, et l'on croit que ce fait aura des conséquences favorables pour le commerce du *Canada* avec l'*Europe*. Je vous félicite de ce succès, qui doit être, en grande partie, attribué aux bienveillants et incessants efforts de Son Altesse Royale le Prince de *Galles* comme président de la section britannique. Le rapport du commissaire canadien vous sera communiqué, dès qu'il aura été reçu.

J'ai le plaisir de vous informer que la somme accordée pour les droits de pêcheries, d'après le traité de *Washington*, a été payée par les *Etats-Unis*, et que le gouvernement de Sa Majesté a réglé avec le *Canada* et *Terreneuve* leur part respective de l'indemnité. Les documents concernant cette affaire vous seront soumis.

L'important commerce du bétail vivant entre le *Canada* et l'*Angleterre*, commerce qui prend un rapide accroissement, a été sérieusement menacé par l'apparition de la pleuro-pneumonie dans différentes parties des *Etats-Unis*. Pour prévenir l'invasion de la contagion en *Canada*, et l'interruption du commerce qui s'en serait suivie, j'ai fait rendre, par application de l'acte de 1869, relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux, une ordonnance prohibant l'importation ou introduction en *Canada* des bestiaux américains, pour une courte durée. On espère que la maladie sera détruite avant longtemps aux *Etats-Unis* et que la nécessité de continuer la prohibition disparaîtra en conséquence. Votre attention sera appelée sur un amendement à faire à l'acte que je viens de mentionner.

Mon gouvernement a entamé, avec l'approbation de Sa Majesté, des négociations tendant au développement du commerce canadien avec la *France* et l'*Espagne*, ainsi qu'avec leurs colonies respectives. J'espère pouvoir vous communiquer le résultat de ces négociations pendant la présente session.

Mon gouvernement se propose de presser avec la plus grande vigueur l'exécution du chemin de fer canadien du *Pacifique*, et de satisfaire ainsi à l'attente raisonnable de la *Colombie-Britannique*. En donnant suite à cette intention, il est nécessaire d'avoir égard à la situation financière du pays. Une communication par rail a été établie entre le *Manitoba* et le réseau des chemins de fer américains au moyen de la jonction, opérée à *St. Vincent*, de l'embranchement *Pembina* de notre chemin de fer